

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

**Séance du mardi 19 février 2019**

Nombre de membres
-------------------

En exercice : 11
------------------

Présents : 10
---------------

Par suite d'une convocation en date du 08 février 2019, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le mardi 19 février 2019 à 19h00, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Brigitte Bongard, Estelle Grioni, MM. Jean-Marie Duprey, Philippe Gauthier, Rodolphe Grandjonc, Stéphane Vernier, Hervé Henri, Sylvain Grioni.

**Absent excusé :** M. Pascal Briche

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Estelle Grioni est désignée comme secrétaire de séance.

**Adoption du Compte rendu du vendredi 01 février 2019**

Le compte-rendu du vendredi 01 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

**Attribution des droits de chasse dans la forêt communale**

Madame le Maire informe les conseillers que les baux de location des droits de chasse dans la forêt communale détenus par la société de chasse « La Fraternelle » concernant les lots : n°1 « Le Fays », n° 2 « Le Bois Millet » et que le bail de location des droits de chasse dans la forêt communale détenu par la société de chasse « La Combe St Galles » concernant le lot n° 3 « Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis » arrivent à échéance le 31 mars 2019 et doivent donc être de nouveau attribués à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Madame le Maire informe que trois demandes ont été déposées afin d'obtenir des droits de chasse dans la forêt communale et fait lecture des différents courriers reçus :

- la société « La Fraternelle » présidée par Monsieur Raymond Bazin demande l'attribution des trois lots mis en location par la commune.
- la société « La Combe St Galles » présidée par Monsieur Thierry Alonso demande le renouvellement du bail actuel comprenant le lot n° 3.
- Monsieur Jean-Claude Rucklin sollicite l'obtention du lot n° 3 mis en location par la commune.

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe que trois conseillers municipaux membres de l'une ou l'autre association ne peuvent participer au vote et aux débats de cette délibération, sont concernés :

Mme Marie-Noëlle Hubert, M. Hervé Henri, M. Sylvain Grioni quittent la salle du conseil.

Jean-Marie Duprey reprend la direction des débats.

### **Cahier des clauses générales de la chasse Délibération N° 11/2019**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du cahier des clauses générales de la chasse proposé par l'Association des communes forestières de Haute-Marne et la fédération des chasseurs de Haute-Marne, ainsi que des clauses particulières qui devront être respectées par les futurs locataires.

Il est proposé d'augmenter le nombre de fusils attribués à chacune des sociétés chassant sur les lots n°1, 2 et 3 de la façon suivante : Société La Fraternelle : passage de 22 à 25 fusils, Société La Combe St-Galles : passage de 12 à 15 fusils. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Le cahier des clauses générales de la chasse et les clauses particulières pour le renouvellement des droits de chasse dans les bois communaux de Verbiesles sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur Jean-Marie Duprey propose de procéder à l'attribution des lots n°1 « Le Fays », n° 2 « Le Bois Millet », n° 3 « Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis ».

Du fait qu'il y a trois demandes, le vote a lieu à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

### **Choix des locataires Délibération N° 12/2019**

Lots n°1 et 2 :

- la société « La Fraternelle » a obtenu 7 voix

Lot n° 3

- la société « La Fraternelle » a obtenu 0 voix
- la société « La Combe St Galles » a obtenu 7 voix
- Monsieur Jean-Claude Rucklin a obtenu 0 voix

Le prix de location est fixé à 15,50 € de l'hectare, renouvelable chaque année.

### **Location pavillon de chasse parcelle 21 Délibération N° 13/2019**

Le pavillon de chasse est situé sur la parcelle n°21, sise dans le lot n°1. Il est proposé de le séparer de la location de chasse et de le mettre gratuitement à la disposition de la Société de chasse la Fraternelle (seule société qui en a fait la demande) pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction ou de 6 ans (durée du bail de chasse).

- nombre de voix location du pavillon de chasse à La Fraternelle : 5
- nombre de voix location de chasse à La Fraternelle pour un an renouvelable par tacite reconduction : 5

- nombre de voix location de chasse à La Fraternelle pour six ans : 0

Un exemplaire du Cahier des Clauses Générales a été remis à chaque président MM Raymond Bazin et Thierry Alonso. Il a été demandé à chaque président de venir en mairie le 26 février 2019 pour signer ce cahier des Clauses Générales amendé si besoin d'observations.

Madame le Maire est autorisée à signer les baux aux conditions des clauses adoptées par le conseil municipal, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **Exploitation forestière Délibération N° 14/2019**

Suite à la proposition de l'ONF et au questionnement lors du dernier conseil municipal, il est proposé la parcelle 25 en affouage pour la saison 2019-2020 et la parcelle 49 pour la saison 2020-2021.

Les têtes seront faites en trituration.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition.

#### **Questions diverses**

Arrêt de bus des élèves du secondaire : pour faciliter le déneigement, le Conseil Départemental souhaite que l'arrêt de bus soit situé sur l'axe principal Verbiesles – Luzy. Après discussions, aucun autre emplacement n'étant envisageable, cette demande est refusée.

Décoration du lavoir : Le Comité d'Animations Verbieslois propose d'organiser des ateliers dans le but de fabriquer des décorations qui pourraient être installées dans le lavoir. Le conseil municipal donne son accord à condition que ces installations soient éphémères.

Enduro le 23 juin 2019 : suite à une demande des organisateurs, Madame le maire fait part du circuit envisagé. Le conseil est plutôt favorable dans sa majorité. Il est évident que les secteurs concernés devront être remis en état en cas de dégradation et que la mairie décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Madame le maire fait lecture de courriers de villageois arrivés en mairie.

La date du prochain conseil est fixée au 22 mars à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

### **Séance du vendredi 19 février 2019**

**Délibération N°11/2019 : Cahier des clauses générales de la chasse**

**Délibération N°12/2019 : Choix des locataires**

**Délibération N°13/2019 : Location pavillon de chasse parcelle 21**

**Délibération N°14/2019 : Exploitation forestière**

Marie-Noëlle Hubert

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier

Philippe Gauthier  
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Estelle Gioni

Hervé Henry

Sylvain Gioni

Brigitte Bongard

Pascal Briche